

Poursuivre un traitement par appareil de pression positive continue (PPC)	N°:	OC-002
	Page :	1 de 2
	Émise le:	2021-08-04
	Prochaine révision :	2024

## Professionnels habilités

Infirmières et infirmiers de la clinique externe d'apnée du sommeil

## Secteurs d'activité visés

Clinique externe d'apnée du sommeil

## Clientèle visée

Usager de 18 ans et plus et suivi par la clinique externe d'apnée du sommeil

## Indications

Usager diagnostiqué à l'IUCPQ pour l'apnée du sommeil sous traitement par appareil de pression positive continue dont le rapport CPAP/APAP produit dans la dernière année est optimal :

- indice apnée/hypopnée (IAH) inférieur à 10
- fuites contrôlées

## Contre-indications

- Hypersomnolence diurne malgré l'adhésion au traitement
- Inconfort thérapeutique
- Changement de l'état de santé qui pourrait justifier une réévaluation médicale
- Rapport CPAP/APAP sous-optimale IAH supérieur à 10

## Interventions diagnostiques ou thérapeutiques

- Poursuivre le traitement préalablement initié par appareil de pression positive continue avec les mêmes paramètres

## Activités réservées

Infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.

## Références

Outils cliniques :

Bibliographie :

# Ordonnance Collective

Poursuivre un traitement par appareil de pression positive continue (PPC)	N°:	OC-002
	Page :	2 de 2
	Émise le:	2021-08-04
	Prochaine révision :	2024

**Élaborée par :**

Geneviève Parent-Racine, conseillère-cadre aux activités cliniques - DSI  
Annie Roy-Hallé, infirmière clinicienne, clinique d'apnée du sommeil

**Personnes consultées (dernière version) :**

D<sup>re</sup> Caroline Minville  
D<sup>r</sup> Frédéric Sériès

**Validée par (dernière version) :**

François Maltais  
D<sup>r</sup> François Maltais  
Chef du Département multidisciplinaire de pneumologie et  
de chirurgie thoracique

2021-08-04  
Date

Nathalie Thibault  
M<sup>me</sup> Nathalie Thibault  
Directrice des soins infirmiers

2021-08-04  
Date

**Approuvée par :**

Marie-Hélène LeBlanc  
D<sup>re</sup> Marie-Hélène LeBlanc  
Présidente du CMDP

2021-08-04  
Date

Date d'entrée en vigueur : Le 4 août 2021  
Révisions antérieures : N/A